



HAL
open science

Accounterability ou l'accountability par la bande

Vassili Joannides, Stéphane Jaumier

► **To cite this version:**

Vassili Joannides, Stéphane Jaumier. Accounterability ou l'accountability par la bande. Comptabilités, économie et société, May 2011, Montpellier, France. pp.cd-rom. hal-00645359

HAL Id: hal-00645359

<https://hal.science/hal-00645359v1>

Submitted on 28 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ACCOUNTERABILITY OU L'ACCOUNTABILITY PAR LA BANDE

Vassili JOANNIDES

Grenoble Ecole de Management – 12 rue Pierre Sémard, 38000 GRENOBLE FRANCE

Vassili.JOANNIDES@grenoble-em.com

+334 7670 6181

et Queensland University of Technology

Stéphane JAUMIER

Doctorant, Grenoble École de Management

Stephane.jaumier@grenoble-em.com

Résumé

En étudiant à quelle condition et comment l'*accounterability* peut altérer l'*accountability*, cette publication vise à apporter une contribution à l'étude des limites de l'*accountability* et aux possibilités de l'*accounterability* : comment les pratiques mettant en évidence les limites de l'*accountability* peuvent-elles l'enrichir ou la transfigurer ? Nous appréhendons trois limites intrinsèques de l'*accountability* : un fort enracinement idéologique dans la microéconomie néoclassique ; la possible remise en cause de toute légitimité à demander des comptes au nom d'une Partie Prenante Suprême ; et l'impossibilité d'enregistrer et rendre compte de tout. Nous montrons que l'*accounterability* n'existe que parce que l'*accountability* a des limites intrinsèques auxquelles elle répond. Les deux notions se trouvent alors étroitement imbriquées, les formes de résistance servant de moments pour la réflexion et la réflexivité.

Mots clés: accountability, accounterability, réflexivité, résistance, Armée du Salut

Abstract

This paper seeks to contribute to the emerging stream of literature on the limits of accountability and the possibilities of accounterability by questioning whether and how accounterability can so alter accountability as to enrich or transfigure it. This paper considers three intrinsic limits of accountability: as strong ideological grounding in neoclassical microeconomics; the disputability of any legitimacy to demand accounts on behalf of a Higher-Stakeholder; and the impossibility of giving an account and of recording everything. We show that accounterability only exists because accountability has intrinsic limits which accounterability responds to and alters. Both are heavily intertwined and forms of resistance merely serve as moments for reflection and reflexivity.

Keywords: accountability, accounterability, reflexivity, resistance, Salvation Army

Remerciements :

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à John McKernan, Ken McPhail, Trevor Hopper, Danture Wickramasinghe, Ali El Haridy, Peter Humphreys, Olivier de Lagarde, Ignace de Beelde, Vincent Mangematin et Séverine Le Loarne pour leur aide dans l'écriture et le développement de cette publication, ainsi qu'à nos commentateurs anonymes pour la pertinence de leurs remarques.

Introduction

A une époque où l'on réclame toujours plus d'*accountability*, plusieurs chercheurs se sont posé la question de savoir si un supplément d'*accountability* était systématiquement et inconditionnellement désirable. Parmi eux, Messner (2009) suggère qu'à devenir si fortes, les demandes d'*accountability* pourraient s'avérer problématiques pour la personne ou l'organisation qui doit rendre des comptes. Pour sa part, McKernan (2009) démontre que l'*accountability* présente intrinsèquement des contradictions insolubles qui l'empêchent de jouer son rôle. Enfin, Roberts (2009) révèle que la transparence et la quantification ne nous fournissent pas toujours des raisons intelligibles pour orienter nos conduites : dès lors, une *accountability* pertinente pourrait bien reposer sur des pratiques alternatives.

Kamuf (2007) nomme ces pratiques alternatives *accounterability* – un moment pour la réflexion sur les fondements idéologiques de l'*accountability*, sur le caractère absolu de nos devoirs envers une Partie Prenante Suprême inconnue, et sur les possibilités de la réflexivité. Premièrement, en tant que résistance constructive à la logique irrésistible de l'*accountability*, une telle réflexion devrait permettre à une organisation d'ancrer ses pratiques comptables sur des fondements idéologiques alternatifs, cohérents avec sa raison d'être. Deuxièmement, l'*accounterability* est un moment hors du temps pour la réflexion sur le caractère absolu de nos devoirs à l'encontre d'un Partie Prenante Suprême. L'identité de cette Partie Prenante Suprême ainsi que ses exigences sont remises en question jusqu'à ce qu'elles deviennent claires pour tous les membres de l'organisation. En même temps, ces derniers remettent en cause leurs propres rôles et devoirs dans la relation d'*accountability*. Une fois clarifiés, les rôles et relations entre individus peuvent prendre une nouvelle forme, cohérente avec ces nouvelles fondations idéologiques. Troisièmement, l'impossibilité de la réflexivité sur nos pratiques soulève la question de ce qui peut être compté et raconté sur le fondement d'une motivation que l'individu peut consciemment identifier. Quand les raisons de l'impossibilité à rendre des comptes deviennent connues, un modèle alternatif peut prendre le pas sur l'*accountability* – ce modèle est celui de la responsabilité individuelle.

En étudiant à quelle condition et de quelle manière l'*accounterability* peut altérer l'*accountability*, cet article vise à contribuer à un courant émergent de la littérature, consacré aux limites de l'*accountability* et aux possibilités de l'*accounterability*. D'une manière spécifique, comment les pratiques qui mettent en évidence les limites de l'*accountability* peuvent-elle l'enrichir ou la transfigurer ?

Pour répondre à cette question, cette étude s'attache à trois limites intrinsèques de l'*accountability* mises en évidence par McKernan (2009), Messner (2009) et Roberts (2009) : son fort enracinement idéologique dans la microéconomie néoclassique qui restreint notre compréhension des relations humaines (1) ; la possible remise en cause du caractère absolu de notre devoir envers l'Autre (2) ; et l'impossibilité d'enregistrer et rendre compte de tout (3). Les pratiques alternatives qui naissent de ces limites sont identifiées de manière inductive au moyen d'une analyse ethnographique des activités quotidiennes au sein de l'Armée du Salut. Le choix d'un tel cas extrême s'est imposé parce que le contexte religieux permet de neutraliser les dimensions de l'*accountability* qui prévalent traditionnellement dans des contextes fonctionnels et de mettre en évidence des problématiques qui n'apparaîtraient pas autrement (Berry, 2005). En l'occurrence, l'affiliation, l'observation participative, la référence à des documents internes et des interviews ont permis à Berry d'identifier comment

l'accounterability affecte *l'accountability*.

Cet article révèle que, en tant que contre-pratique (Kamuf, 2007, p.253), *l'accounterability* n'existe que parce que *l'accountability* a des limites intrinsèques auxquelles *l'accounterability* répond. Bien que cette conclusion soit intuitive, l'observation selon laquelle les limites de *l'accountability* permettent une transfiguration à travers des formes d'apprentissage diverge des résultats des études précédentes qui affirment l'impossibilité de *l'accountability*. A l'opposé, cet article trouve une conclusion originale dans l'idée que les pratiques d'*accounterability* nous révèlent que *l'accountability* peut être enrichie grâce à l'absorption et l'extension de ses propres limites.

Ma démonstration est structurée de la manière suivante. La première section passe en revue la littérature critique sur *l'accountability* et ses limites afin de formuler le cadre théorique sur lequel s'appuie le reste de l'article. La deuxième partie présente le champ empirique choisi ainsi que les méthodes employées dans cette étude. La troisième partie caractérise *l'accounterability* et ses conséquences sur *l'accountability* au sein de l'Armée du Salut. La quatrième section conclut l'article par la discussion de ses résultats empiriques et suggère des pistes de recherche future sur *l'accountability* et *l'accounterability*.

1. Les concepts principaux : *l'accountability* et *l'account-er-ability*

Composée de deux sous-sections, cette première section offre une revue de la littérature critique consacrée à *l'accountability*. La section 1.1 définit *l'accountability* et présente les principales problématiques qui l'entourent. La section 1.2 pose le cadre théorique sur les limites de *l'accountability* et *l'accounterability*.

1.1. *L'accountability* comme témoignage de l'engagement à la création de valeur

L'accountability peut être définie comme la capacité à rendre compte de soi et comptabiliser ses activités. Dans une relation où l'on doit à la fois « donner ses raisons d'agir et exiger celles des autres » (Roberts and Scapens, 1985, p.447), le sujet est constitué comme redevable, *i.e.* comme obligatoirement à même de justifier à la communauté le caractère raisonnable de ses actions. Ses comptes et contes se doivent « d'être compréhensibles par les autres et par conséquent de [rendre] sa vie intelligible et censée » (Shearer, 2002, p.545). En somme, la logique de *l'accountability* peut se ramener à trois questions (Schweiker, 1993, p.247) : A qui doit-on rendre compte ? De quoi doit-on rendre compte ? Et par quels moyens ?

Le besoin d'identifier la personne à qui l'on doit rendre des comptes met en évidence le fait que cette exigence est formulée par un Autre, cet Autre étant considéré comme légitime pour exprimer une telle demande. Dans un contexte organisationnel, la légitimité est attribuée à ceux qui confient des ressources à d'autres à des fins précises, et qui attendent des autres

qu'ils utilisent ces ressources de manière efficace (Ahrens & Chapman, 2002 ; Roberts & Scapens, 1985 ; Schweiker, 1993 ; Shearer, 2002). Par conséquent, ces Parties Prenantes Suprêmes – *i.e.* ceux qui confient des ressources aux autres – demandent des comptes qui attestent de la pertinence de l'usage des ressources afin de créer de la valeur (Laughlin, 1996)¹.

Le contenu de ces comptes et contes répond à la question du contenu de l'*accountability*, à savoir le 'quoi'. Dans un monde dominé par des idéologies économiques, celui dont on exige des comptes doit démontrer son engagement à créer de la valeur financière pour les actionnaires (Shearer, 2002, pp.565-566). En réaction aux économistes néoclassiques (*e.g.* Jensen) qui réduisent la valeur à des surplus financiers², les partisans d'une économie du bien-être (*e.g.* Sen) élargissent cette notion de valeur pour y inclure les dimensions sociales et environnementales (Gray 2002, 2010)³. Au départ strictement fonctionnelle, l'*accountability* a évolué pour intégrer les aspects sociaux et environnementaux (O'Dwyer et Unerman 2007).

Il n'échappe à personne que la mesure de la valeur repose lourdement sur la dimension quantitative de la comptabilité. Les chiffres offrent une représentation visuelle et mémorisable des ressources et de l'utilisation qui en est faite pour créer de la valeur. Néanmoins, de tels chiffres ne suffisent pas à fournir une compréhension de ce qui a été entrepris et à quelles fins. En conséquence, ils s'accompagnent de mots qui, au pire, les légendent et, au mieux, leurs donnent du sens (Quattrone, 2004, pp.657-658, 2009, p.86). En somme, alors que les chiffres et les calculs sont utilisés pour enregistrer la démarche et la valeur, les mots servent à véhiculer une histoire intelligible. C'est le cas des rapports annuels où les bilans, les comptes de résultat et les flux de trésorerie qui présentent les activités en termes financiers sont complétés par des textes qui expliquent la stratégie, les opérations ainsi que les futurs projets ou perspectives (McKernan & Kosmala, 2004, p.342). De la même façon, dans les réunions avec les investisseurs, des commentaires sur les chiffres sont exigés des responsables comptables : des questions sont posées qui appellent des réponses satisfaisantes (Roberts, Sanderson, Barker, et Hendry 2006). L'*accountability* narrative est destinée à ceux qui écoutent les histoires (comptables) et y accordent crédit. Pour cette raison, celui ou celle qui parle est tenu(e) à un « devoir absolu envers l'Autre » (McKernan & Kosmala, 2004, p.356) : il ou elle devrait raconter une histoire crédible sur son engagement à créer de la valeur, une histoire compréhensible pour chacune des parties intéressées.

1.2. Les limites de l'*accountability*

Jusqu'à aujourd'hui, les chercheurs ont souligné que les possibilités de l'*accountability* sont circonscrites par trois limites principales. Premièrement, son enracinement idéologique dans

¹ En fonction de l'institution concernée, la Partie Prenante Suprême peut désigner l'ensemble des actionnaires (entreprises privées), les marchés financiers (entreprises cotées), les donateurs (associations de bienfaisance), ou les contribuables (organisations du secteur public).

² Pour ces économistes, l'absence de fonctions maximisatrices rend la comptabilité non-financière inutile.

³ Par exemple, la valeur sociale peut consister en bien-être produit pour toute ou partie de la société. Une mesure de valeur environnementale peut être la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

la microéconomie néoclassique et la théorie de l'agence réduit sa pertinence à quelques questions économiques, négligeant ainsi d'autres dimensions des relations humaines. Deuxièmement, l'ambiguïté qui entoure la nature, l'objectif et le contenu des comptes et contes remet en question le caractère absolu du devoir envers l'Autre. Troisièmement, l'impossibilité d'être systématiquement transparent dans chacun des comptes et contes ou enregistrements que l'on donne de sa conduite exclut la possibilité d'une *accountability* idéale. Dans un tel contexte, l'*accounterability* en tant que contre-pratique peut intervenir comme un moment hors du temps au sein de l'*accountability*, et permettre une réflexion conceptuelle et pratique sur le fait de rendre des comptes.

La centralité de la création de valeur – sociale ou autre – repose sur une idéologie forte, enracinée dans la microéconomie néoclassique, qui voit les relations humaines comme conduites par la seule poursuite de l'intérêt personnel (Shearer, 2002, p.543), et dont résultent des conflits d'intérêt entre les actionnaires et les responsables opérationnels (Laughlin 1996). Les partisans de cette idéologie prétendent expliquer les relations humaines par un raisonnement microéconomique. Pourtant, ils sont incapables de reconnaître que leur idéologie ne prend pas en compte certains aspects majeurs des relations humaines (McKernan & Dunn, 2003, p.450). Dans leur vision, seule la microéconomie dit la vérité (McKernan & Kosmala, 2004, p.738). Par conséquent, notre capacité à poursuivre notre intérêt propre et, en même temps, à respecter l'intérêt de l'Autre a traditionnellement été présentée comme la pratique morale par excellence. Les discours qui présentent l'*accountability* comme la construction du sujet moral tendent à regrouper l'économie et l'éthique, comme si être un agent moral nécessitait que l'on soit un acteur économique acceptable, et vice-et-versa. Si l'on en croit cette idéologie, les individus se conduisent de manière morale à travers les comptes qu'ils rendent à d'autres acteurs économiques, en même temps qu'ils cherchent à maximiser leur propre profit. Une telle affirmation nous amène à voir l'*accountability* comme une façon de prouver la cohérence morale de sa conduite avec la rationalité économique (Keller, 2007; McKernan & Kosmala, 2007). Pourtant, comme n'importe quelle idéologie, la microéconomie est réductionniste et opère comme une vision contingente du monde. Des *Weltanschauungen* alternatives nous conduisent à voir les relations humaines à travers d'autres prismes réducteurs, e.g. une éthique personnelle (McKernan, 2009), l'Amour du Prochain et la déconstruction (McKernan & Kosmala, 2004), l'*accountability* narrative (McKernan et Kosmala 2007), les *récits publics et cachés* (Alawattage et Wickramasinghe 2009) ou autre.

La deuxième limite de l'*accountability* réside dans l'impossibilité d'un devoir absolu envers l'Autre (Alawattage & Wickramasinghe, 2009; McKernan, 2007; McKernan & Dunn, 2003; McKernan & Kosmala, 2007). Au mieux, le devoir peut seulement être relatif (McKernan & Kosmala, 2007, p.742). Défendre le caractère absolu du devoir envers l'Autre, c'est considérer comme acquis le fait que le résumé offert par les comptes et contes témoigne scientifiquement et objectivement de la réalité (McKernan et Dunn 2003). Cela suppose que le choix des unités, des mots et des façons de présenter est neutre (McKernan & Kosmala, 2004, p.342). Pourtant, les outils de l'*accountability* ne font que filtrer la réalité ; raconter l'histoire complète de l'objet considéré est en pratique impossible (McKernan et Kosmala 2004, 2007). La vérité rapportée ne peut être absolue : elle est sélective et par conséquent contingente à la subjectivité de celui qui raconte (McKernan 2007; McKernan et Dunn 2003). Sa confrontation avec la subjectivité de celui qui écoute révèle l'*accountability* comme un *nexus* d'appropriations intersubjectives des événements rapportés (McKernan & Dunn, p.444; McKernan & Kosmala, 2004, p.335). Plutôt qu'absolu, le devoir est relatif, et l'intersubjectivité prend la place de l'objectivité. Dans un tel contexte, ceux qui demandent

des comptes au nom d'une Partie Prenante Suprême ne sont objectivement pas en position légitime pour le faire. La légitimité résulte d'arrangements intersubjectifs et d'accords sur qui peut faire quoi et dans quelles limites (McKernan & Dunn, p.446; Messner, 2009, p. 923). Les rôles et devoirs de chaque partie impliquée dans la relation d'*accountability* méritent d'être clarifiés : la relativité de mon devoir envers l'Autre devrait le conduire à me donner des raisons pour lui rendre des comptes. Si il ou elle ne réussit pas à démontrer sa (relative) légitimité, je peux refuser de me soumettre à son autorité (Alawattage & Wickramasinghe, 2009, p.399).

La troisième limite de l'*accountability* découle des deux premières : le sujet qui doit rendre des comptes n'est pas toujours en capacité de le faire. La transparence n'est pas toujours possible parce que celui qui doit rendre des comptes ne peut pas toujours traduire ses actions et ses motifs en mots et en nombres (Roberts 2009). En amont, le sujet qui doit rendre des comptes n'est pas toujours capable de relier ses actions à un but : parfois, aucune raison intelligible ne peut être fournie. Avant de rendre une action intelligible à l'Autre, le sujet doit d'abord clarifier son action à lui-même, requérant par conséquent qu'il « prenne la position d'une tierce personne et [...] établisse une distance entre [lui-même] en tant que comptable et [lui-même] en tant qu'objet de [ses] comptes et contes » (Messner, 2009, p.924). Seulement une fois que j'ai développé de la réflexivité suis-je capable de saisir « ce que l'autre veut exactement de moi » (Roberts, 2009, p.960) et de réfléchir à mes actes. La façon dont je les rapporte devrait être une représentation juste de la façon dont je perçois ma propre conduite et être intelligible à l'Autre. Faire face à ces contraintes, disent Messner et Roberts, est presque impossible parce qu'elles se contredisent fréquemment. Si ma compréhension des attentes de l'Autre est incohérente, mon compte-rendu ne peut lui être intelligible, bien qu'il constitue peut-être une représentation juste de la perception que j'ai de moi-même. Inversement, je peux comprendre pleinement ce que l'Autre exige de moi et être contraint de distordre mon compte-rendu pour le rendre intelligible. Dans ce cas, le compte-rendu que je livre n'est pas une représentation juste de la façon dont je perçois les événements que je rapporte. La même limite s'applique aux enregistrements numériques. Les livres de compte offrent une représentation quantitative des événements, mais tout ne peut pas être mesuré et comptabilisé. L'évaluation devient par conséquent problématique et les fondations idéologiques du choix des unités et des modèles restent ouverts à la contestation (Quattrone, 2009, pp.95-96). Par conséquent, l'*accountability* reste limitée par le « besoin de médiation en comptabilité entre les pôles du calcul et de l'incalculable, du possible et de l'impossible » (McKernan & Kosmala, 2007, p.732). Une telle médiation ne peut être que de la responsabilité de l'individu qui clarifie sa compréhension des exigences de l'Autre et se conduit de manière cohérente avec cette compréhension (McKernan & Dunn, 2003, p.442; McKernan, 2009, p.2).

1.3. L'*accounterability* comme résistance constructive

En définitive, l'*accountability* apparaît comme un idéal qui ne peut jamais être atteint (McKernan, 2009; McKernan & Kosmala, 2007; Messner, 2009). Au mieux, le discours de l'*accountability* doit reposer sur « une ouverture de la logique calculatoire ou comptable, pour localiser un espace ouvert à d'autres articulations entre nos comptes et nos capacités [...] le facteur d'incertitude, un facteur X, ou, tel qu'il se produit, d'un certain – er – qui, tombant à l'exacte bissection de l'*accounterability*, imprime une pause, un bref hiatus, un peu de temps pour penser, pour arrêter le calcul et écouter un rythme différent, dédié à quelque chose d'autre, pour des incalculabilité et imprévisibilité qui amènent le programme de

l'*accountability* à bafouiller ou bégayer : *account*, *er*, *ability* [... *i.e.*] les prémisses d'une contre-pratique à l'évaluation numérique » (Kamuf, 2007, p.253). Dans son article, Kamuf (2007) critique sévèrement l'*accountability* et définit par conséquent l'*accounterability* en des termes négatifs : « une contre-institution de résistance à la logique irrésistible de l'*accountability* » (ibid). Elle suppose donc implicitement que cette résistance ne devrait pas être exercée gratuitement : une nouvelle situation devrait advenir et transfigurer l'événement qui fait l'objet de la résistance (Kamuf 2002).

Construites sur les limites de l'*accountability*, les dimensions de l'*accounterability* suggérées par Kamuf (2002, 2007) peuvent alors être envisagées comme suit. Premièrement, l'*accounterability* est un temps pour la réflexion sur la cohérence des fondements idéologiques de l'*accountability* et de ses objectifs organisationnels. Si l'idéologie microéconomique s'avère incohérente, l'*accounterability* devrait fournir à l'*accountability* de nouveaux fondements idéologiques (Kamuf, 2007, p.257, p.263). Deuxièmement, l'*accounterability* est un moment hors du temps pour la réflexion sur le caractère absolu de tout devoir envers la Partie Prenante Suprême. L'identité de ce dernier et ses demandes sont mises en question afin d'être clarifiées vis-à-vis de tous les membres de l'organisation. En même temps, les membres de l'organisation interrogent leurs propres rôles et devoirs dans la relation d'*accountability*. Une fois clarifiés, les rôles, devoirs et relations entre les individus prennent une nouvelle forme, déduite de ces nouveaux fondements idéologiques (Alawattage et Wickramasinghe 2009). Troisièmement, l'impossibilité de la réflexivité de nos pratiques soulève la question de ce qui peut être compté et raconté sur le fondement d'une motivation que l'individu peut consciemment identifier. Quand les raisons de l'impossibilité à rendre compte sont connues, un modèle alternatif peut dépasser l'*accountability* – celui de la responsabilité individuelle (Kamuf, 2007, p.261; McKernan, 2009). C'est dans ce contexte précis que cet article cherche à comprendre si l'*accounterability* peut altérer (ou transfigurer) l'*accountability*, et de quelle manière.

2. Le design de recherche

Cette section introduit le contexte religieux et la méthodologie utilisés pour répondre à la question de recherche.

2.1. Les raisons d'étudier un cas extrême

Dans cet article, l'Armée du Salut constitue ce que Berry (2005) appelle un cas extrême, c'est-à-dire un contexte qui neutralise certaines problématiques en vue d'éclairer des phénomènes qui ne seraient pas observables dans des contextes (fonctionnels) plus traditionnels. Le contexte choisi constitue un cas extrême pour quatre raisons. Premièrement, la théorie de l'agence ne peut s'appliquer de manière réaliste à un environnement religieux : les hommes confient leurs vies à un Dieu omniscient, sans jamais connaître la façon dont Il va

en disposer. Ainsi, le croyant est le *principal* et Dieu l'*agent*. Néanmoins, contrôler Dieu est impossible et en contradiction avec la théologie (Kreander, McPhail, et Molyneaux 2004)⁴. Deuxièmement, les fondements de l'*accountability* sont plus ambigus dans un cadre religieux que dans un cadre fonctionnel –que signifie la valeur pour Dieu et comment peut-elle être mesurée ? La cohérence de la rationalité économique avec *la mission du sanctuaire sacré de l'Eglise* est problématique (P. Booth 1993; Laughlin 1988, 1990; Lightbody 2000, 2003). Troisièmement, l'absence de normes comptables pour rendre des comptes à Dieu laisse du temps pour la réflexion sur ce qui peut être compté ou raconté. Quatrièmement, même dans le champ religieux, l'Armée du Salut constitue un cas extrême d'*accountability* et d'*accounterability*, comme le révèle cette étude. En résumé, étudier les pratiques de l'Armée du Salut fournit un regard neuf sur l'*accounterability* et les limites de l'*accountability*.

2.2. L'objet de recherche : l'Armée du Salut

L'Armée du Salut a été fondée en 1867 dans les districts pauvres de Londres par un pasteur Méthodiste, William Booth. Quant il eut compris que les déshérités étaient vus comme des fauteurs de trouble, il quitta l'Eglise Méthodiste Britannique et décida de fonder une congrégation leur procurant *Soupe, Savon, Salut* (W. Booth 1890; Le Leu 2001)⁵. *Le Salut* est offert gratuitement à chacun par Dieu, la seule condition requise étant que les individus répondent à Son appel (Weber, 1921, pp.40, 69, 84). A cette fin, l'Armée du Salut fournit une aide temporaire d'urgence (la *Soupe*), ses soldats offrant la nourriture aux pauvres afin qu'ils ne meurent pas de faim et puissent entendre l'Evangile (Sandall 1947, 1950). Aujourd'hui, cette mission a été étendue pour fournir un plus large support matériel d'urgence, incluant la restauration, l'habillement et le logement temporaire (Coutts 1973, 1986). Tandis que la *Soupe* remplit des besoins immédiats, le *Savon* permet aux exclus de retrouver leur dignité et hygiène d'êtres humains (Brigou 1994). De nos jours, la provision de *Savon* a été élargie à toutes sortes d'œuvres sociales destinées à restaurer l'humanité des personnes (Le Leu 2001).

Convaincue que seule une discipline militaire appuyée peut inculquer aux gens des règles claires de comportement, l'Armée du Salut a adopté pour socialiser les exclus une structure militaire basée sur des titres et une hiérarchie (Booth, 1898). Depuis que la confession a été fondée, un Général élu par des Commissaires sélectionnés parmi un corps d'officiers (le clergé) l'a dirigée. Il nomme des Commandants Territoriaux pour administrer les territoires où ceux-ci délèguent, en son nom, des Majors, Capitaines et Lieutenants pour enrôler des soldats qui s'engagent à faire advenir le Royaume de Dieu. Comme c'est le cas dans d'autres contextes religieux, le Seigneur constitue la plus haute autorité à laquelle les individus doivent rendre des comptes.

⁴ « Les dogmes théologiques des [...] églises tendraient à présenter Dieu en tant que créateur et ainsi exclure que l'on puisse simplement le considérer comme n'importe quelle partie prenante, avec ni plus ni moins que les mêmes droits à recevoir des comptes que tout autre partie prenante. Néanmoins, la théologie [Chrétienne] présente Dieu en tant que créateur omniscient. Cette position résulterait encore dans une asymétrie d'information, mais cette fois toujours du côté de l'agent ! » (p.416).

⁵ Historiquement, *Soupe, Savon, Salut* a constitué la devise de l'Armée du Salut et a servi de base idéologique à la conduite de la congrégation.

De confession protestante, l'Armée du Salut compte actuellement 5 millions de soldats et 10 millions de fidèles répartis en 77 000 paroisses dans 115 pays. En accord avec sa théologie, l'Armée du Salut est dans ces pays une association de bienfaisance déclarée et aide 50 millions de personnes déshéritées chaque année (Coutts 1986; Irvine 1999, 2002; Winston 2000).

2.3. Les données et la méthodologie : une recherche basée sur la vie quotidienne

De même que de précédentes études consacrées à l'*accountability* en tant que pratique quotidienne (Ahrens et Chapman 2002, 2007; Messner 2009; Quattrone 2004, 2009)⁶, cet article étudie les limites de l'*accountability* telles qu'elles se manifestent au travers des activités quotidiennes. Comme c'est le cas dans de précédentes recherches ethnographiques sur la comptabilité et l'*accountability* dans des contextes religieux, mon affiliation à la confession étudiée a constitué ma principale source d'informations (Berry 2005; Irvine 2005; Parker 2001, 2002). Cela m'a permis d'observer les gens, « de marcher à leur pas, de parler leur langage et d'écrire leur histoire » ((Jönsson et Macintosh 1997) de trois façons.

Premièrement, j'ai participé à la vie quotidienne de ma congrégation à Paris entre Septembre 2005 et Septembre 2008⁷. J'ai assisté chaque semaine au service du dimanche et pris part à toutes les actions sociales en semaine, incluant les distributions de soupe, la supervision des devoirs, divers services à la communauté et les opérations destinées à lever des fonds. A l'occasion, j'ai également travaillé comme ministre suppléant, position qui m'autorisait à légitimement demander des comptes comme si j'exerçais une autorité pastorale sur mon troupeau. Mon affiliation à l'Armée du Salut m'a aussi permis d'observer des formes conscientes ou inconscientes de résistance au devoir absolu qu'a chacun de rendre compte de son engagement à créer de la valeur pour Dieu.

Deuxièmement, j'ai passé trois mois à la Direction Territoriale à Paris à observer les gens au travail. Soit en tant que membre de la congrégation, soit en tant que ministre suppléant, j'ai également participé aux réunions des dirigeants, ministres, directeurs de centre, employés, volontaires et fidèles. A ces occasions, j'ai été en mesure de saisir comment les responsables religieux concevaient l'*accountability* et faisaient face à ses possibles limites dans la conduite des activités quotidiennes.

Troisièmement, j'ai conduit vingt-cinq interviews d'un format relativement flexible (enregistrées, quoique non transcrites) avec des dirigeants, des ministres et des soldats de l'Armée du Salut. En conformité avec les recherches basés sur la vie quotidienne, l'implication réflexive des acteurs dans le processus de recherche a été une des méthodes

⁶ Ahrens & Chapman (2002, 2007) étudient l'*accountability* à travers la confection des menus dans une chaîne de restauration Britannique ; Quattrone (2004, 2009) s'intéresse à l'*accountability* des péchés dans la Société de Jésus à la Renaissance Italienne ; Messner (2009, p.928) présente l'*accountability* des Chefs à travers leur cuisine.

⁷ Avant Septembre 2005, ma participation à la vie de ma congrégation n'était pas orientée par la recherche et aucune collecte d'information systématique ne prenait place. Néanmoins, je considère que cette participation m'a procuré une forme de pré-connaissance de ce qui allait ensuite devenir l'objet empirique.

employées (Garfinkel 1967). J'ai permis aux personnes interrogées de parler réflexivement de mes propres observations et conclusions. J'ai demandé aux personnes interrogées d'expliquer la façon dont elles perçoivent et font face aux trois limites de l'*accountability* présentées dans le cadre théorique. La sélection des événements jugés comme suffisamment significatifs pour être présentés dans cette étude de cas a fait l'objet d'un processus en deux étapes. Premièrement, les personnes interrogées devaient considérer chacun des événements que j'avais prévu de discuter comme critique pour la confession. Tous les événements considérés comme non critiques ont ainsi été écartés. Deuxièmement, les événements présentés dans l'étude ont été sélectionnés sur la base de leur plus grande cohérence avec les problèmes théoriques adressés dans l'article.

J'ai pris systématiquement des notes et écrit de courts rapports sur chaque événement, conversation, réflexion, témoignage et impression sur la façon dont les ministres et les paroissiens ont construit et interprété leur *accountability* envers Dieu. A cette fin, j'ai attribué chacun des rapports à une méta-catégorie (*accountability*, limites, pratiques alternatives). La sélection d'événements devait répondre à un double impératif. Premièrement, les rapports devaient synthétiser les problèmes principaux mentionnés par la majorité. Deuxièmement, les rapports sur l'*accountability* et ses limites devaient être similaires en nature et se répondre les uns aux autres afin que l'histoire puisse se lire de manière cohérente. En d'autres mots, j'ai considéré qu'un extrait d'interview ne pouvait répondre à une observation ethnographique. Comme la façon dont l'histoire se lit fait partie intégrante du processus de théorisation (Latour 1987, 1992), les données sont rapportées en tant que séries d'événements critiques tirés de la vie quotidienne, complétés par des commentaires provenant d'interviews *ex-post facto* avec les acteurs.

3. L'*accountability* dans l'Armée du Salut

Dans cette section, les trois dimensions de l'*accountability* sont présentées séparément. Pour chacune, l'histoire se lit systématiquement comme une anecdote en trois étapes. Premièrement, la logique de l'*accountability* est présentée brièvement. Deuxièmement, une analyse de la façon dont les individus mettent à jour les limites de cette logique suit. Troisièmement, des pratiques alternatives qui pourraient permettre la continuité de l'*accountability* sont mises en évidence.

3.1. Réfléchir à l'idéologie et aux doctrines

3.1.1. La comptabilité à entrée double et le capitalisme comme fondements idéologiques

La valeur la plus élevée pour une congrégation est le royaume de Dieu. Quand il viendra, la valeur la plus haute aura été créée dans cette vie. Pour le moment, nous nous engageons tous à faire advenir le royaume de Dieu. En accord avec notre théologie, notre engagement doit s'incarner dans un travail social. Donc, en tant que ministres et ministres suppléants, vous devez superviser la valeur dans vos congrégations.

C'est l'explication fournie par un Conseiller du Général dans une réunion destinée aux ministres et ministres suppléants. La doctrine et les fondements idéologiques de

l'*accountability* dans l'Armée du Salut sont explicites, explique le Conseiller dans une interview qui suit une réunion.

L'Armée du Salut est Wébérienne. Notre spiritualité est fortement ancrée dans la comptabilité et le développement du Capitalisme. (...) Nous avons développé une comptabilité capitaliste dérivée de notre théologie pour laquelle la conduite reflète la foi.

Cette référence explicite à Weber met en évidence deux problématiques. Premièrement, l'*accountability* dans l'Armée du Salut repose sur une spiritualité couplée à des procédures rationnelles et systématiques pour rendre compte, telle la comptabilité à entrée double, utilisée par la confession comme moyen de mesure et d'enregistrement de l'engagement. Deuxièmement, toute référence au Capitalisme suggère une réflexion sur l'accumulation de surplus pour Dieu, *i.e.* de nouvelles âmes pour le Seigneur.

Les tensions théologie-économie comme une des limites de l'accountability

Ces vingt dernières années ou presque, certains chercheurs ont voulu montrer que la principale limite de l'*accountability* en contexte religieux réside dans l'incompatibilité entre la dimension sacrée de la spiritualité et la nature séculière de la rationalité économique. Cette dernière s'immisce dans le sanctuaire sacré de la foi où elle est malvenue (P. Booth 1993; Laughlin 1988, 1990; Lightbody 2000, 2003). Pour dépasser cette limite, les croyants pourraient suggérer des alternatives aux références à l'esprit du Capitalisme, comme le montre l'anecdote suivante.

Paris Cœur de Vey, service du Dimanche, 6 Mars 2005

Chaque semaine, au cours du service, le ministre invite un paroissien à donner un témoignage de son expérience du salut. Une personne vient sur la scène et commence à parler.

Je travaille comme responsable d'une activité. Ma position sociale révèle comment Dieu m'a sauvé: j'ai accepté et suivi Son plan. A travers ma position, je peux prier, Le louer et Le payer de retour aisément. Je suis convaincu qu'il y a quelqu'un que je devrais remercier pour tout ce que j'ai reçu. Je cherche à partager avec des déshérités ce que j'ai reçu de Dieu. Je pense que c'est ma façon de payer Dieu en retour de Ses bienfaits. *Soupe, Savon, Salut* ; cela a du sens pour moi. C'est pour cela que j'ai rejoint l'Armée du Salut.

"*Alléluia ! Amen !*" s'exclame alors l'assemblée.

Implicitement, le croyant marque ainsi une pause dans le discours officiel de l'engagement envers le Royaume de Dieu tel qu'il se manifesterait à travers les œuvres sociales. En acceptant que le Royaume de Dieu viendra quand toutes les parties du monde auront été sauvées, il rappelle les fondements théologiques de l'*accountability* dans une confession protestante : par Amour, le Seigneur offre des bienfaits infinis à l'humanité et n'attend rien en retour (Weber 1921, 1922). Pour ce témoin, il semble que l'*accountability* dans l'Armée du Salut devrait être conduite par des considérations théologiques plutôt que microéconomiques.

3.1.2. La théologie et le témoignage comme alternatives au fait de donner des preuves

Ce fondement idéologique alternatif conduit invariablement à des pratiques alternatives : au

lieu de donner des preuves de son engagement envers le Royaume de Dieu, les soldats partagent avec d'autres ce que le Seigneur peut faire. Alors que la doctrine officielle encourage les fidèles à sauver les autres, le soldat indique son propre salut comme faisant partie de l'avènement du Royaume de Dieu et par conséquent comme preuve de celui-ci. Ici, la logique de l'*accountability* est renversée : au lieu de donner des preuves de ce qu'ils font formellement pour le Seigneur, les soldats partagent avec les autres ce qu'ils ont reçu de Lui en tant que témoin de l'invisible (Armée-du-Salut 1985), donnant ainsi aux autres un aperçu des capacités de Dieu. Ils mettent par conséquent en évidence la multiplicité des moyens permettant de faire advenir le Royaume de Dieu, les œuvres sociales n'en constituant plus qu'un parmi d'autres. Après avoir témoigné, le soldat commente dans une interview :

Conformément aux doctrines du Salut, je devrais distribuer de la soupe aux personnes sans-logis pour effectuer des œuvres sociales et me porter témoin. C'est d'accord, je peux me porter témoin de ce que l'Armée du Salut fait. Mais dans mon milieu, ça n'a simplement pas grand sens. Du coup, je fais d'autres choses : je porte une cravate floquée Armée du Salut, je porte un polo Armée du Salut quand je joue au tennis...

A travers sa conduite, ce soldat peut montrer au sein de son milieu qu'être un membre de l'Armée du Salut est compatible avec l'appartenance à la société. Etre membre de l'Armée du Salut n'empêche pas de travailler (comme chef d'entreprise), jouer au tennis ou faire quoi que ce soit d'autre. Certains pourraient même y voir une relation de cause à effet : je suis dans ce monde parce que Dieu m'a sauvé (Wesley 1956). Pour être sauvé, les membres de la société civile doivent se fier au témoignage du membre de l'Armée du Salut et se voir reflétés dans ce témoin. Ils devraient voir dans cette personne un double dual : à la fois un membre de l'Armée du Salut et un membre de la société civile. Si un témoignage peut les convaincre de la compatibilité de cette double appartenance, ils pourraient un jour envisager rejoindre la congrégation. Faire la démonstration de la valeur créée par Dieu constitue ainsi une alternative possible à donner des preuves de la création de valeur pour Dieu. Il semble que les habits de tous les jours portés par un témoin recréent la communauté entre le membre de l'Armée du Salut et l'Autre. Les soldats peuvent dire aux autres : « Je suis là comme vous » (McKernan & Kosmala, 2004, p.370). Par la suite, les soldats rendent des comptes aux autres, leurs fournissent des raisons pour rejoindre l'église. Pour faire advenir le Royaume de Dieu, il semble que l'*accountability* envers ces parties prenantes soit requise.

En conclusion, les fidèles mettent en évidence la limite du fondement idéologique microéconomique des doctrines de l'Armée du Salut. Cette attitude permet de renverser la logique de l'*accountability* : au lieu de donner des preuves de ce qu'ils ont fait pour Dieu, les fidèles montrent ce que Lui peut faire pour sauver les Hommes. Sur cette nouvelle fondation, ils construisent des pratiques alternatives : témoigner devant la société civile au lieu d'effectuer les œuvres sociales imposées par le clergé. Ces dernières sont une possibilité de témoigner mais ne sont aucunement considérées comme une fin en soi. Ici, l'*accounterability* nourrit et enrichit l'*accountability* : témoigner envers les autres revient à leur donner un aperçu de la valeur que Dieu peut créer pour eux. En dernier lieu, adresser des comptes et contes à la société civile devrait faire advenir le royaume de Dieu. Ce déplacement de l'*accountability* et l'apparition de nouveaux acteurs enclins à demander des comptes amènent à s'interroger sur le caractère absolu du devoir.

3.2. Réfléchir au caractère absolu du devoir

3.2.1. Le devoir absolu envers ceux qui agissent au nom de Dieu

Bureau du ministre, Paris Cœur de Vey, chaque Jeudi, 2005-2008, 8h00 du matin

‘Salut Vassili.’

‘Salut Major.’

Officier: ‘Alors, qu'as-tu fait cette semaine ?’

Moi : ‘Et bien, j'ai participé à des activités planifiées, comme tu le sais.

Mercredi, j'ai supervisé les devoirs d'un adolescent pendant deux heures.’

Officier : ‘Sur quel sujet ?’, demande le ministre.

Moi : ‘Cette semaine, nous nous sommes préparés pour les examens de Russe et d'Anglais. Nous avons également fait plusieurs exercices de maths sur le théorème de Thalès.’

Pendant ce temps, son épouse a transcrit sur un livre de comptes mes propos exacts.

Le ministre exprime une demande pour obliger le soldat à donner une réponse. Ici, la position hiérarchique opère comme un marqueur de la proximité avec la volonté de Dieu, comme si l'officier était plus près de Dieu que ne l'est le soldat⁸. C'est pour cette raison que l'officier peut demander des comptes sur la conduite du soldat au nom de Dieu. D'un point de vue heuristique, la question du ‘quoi’ ainsi posée appelle à des clarifications et des précisions relatives à la conduite passée. Symétriquement, le soldat fournit des réponses *ad hoc*, dans lesquelles la précision et le détail satisfont les exigences de l'officier. Quand plus aucune question n'est soulevée sur la clarté des réponses, la conversation prend fin. Bien que l'exercice de questions-réponses puisse apparaître comme une simple formalité, un secrétaire n'en enregistre pas moins toutes les déclarations dans un livre de comptes. En ce sens, le clergé rend tous les comptes et contes consultables : l'individu est tenu par les comptes et contes qu'il rend de sa vie sous la supervision des autorités pastorales (Quattrone 2009).

L'impossible connaissance comme une limite au caractère absolu du devoir envers les ministres

La seconde limite de l'*accountability* réside dans les tensions qui résultent de l'impossibilité de connaître Dieu en personne. Il s'en suit que l'impossibilité de connaître scientifiquement ou objectivement ce qu'Il exige rend le caractère absolu du devoir envers Lui impossible. Une moment hors du temps dans la relation d'*accountability* entre les fidèles et les responsables religieux semble nécessaire pour réfléchir à de possibles voies alternatives à l'*accountability*. Cela commence avec la résistance frontale à ceux qui dirigent la congrégation, comme le déplore un Commandant Territorial au cours d'une interview.

⁸ Dans l'Eglise Catholique Romane, les prêtres ont historiquement été considérés comme les représentants de Dieu sur la terre, capables de définir le bien et le mal, le beau et le laid, le vrai et le faux. En raison de leur proximité avec Lui, ils se considèrent comme légitimes pour agir en Son nom.

Les représentants de nos soldats en France m'ont dit qu'ils voudraient être consultés. Ils voudraient participer à la prise de décision. L'Armée du Salut est une théocratie, pas une démocratie : je donne des ordres et les personnes exécutent. Une pause.

Il apparaît que certains membres de l'Armée du Salut contestent la structure théocratique de la confession. Leurs plaintes démocratiques montrent que la légitimité des ministres n'est aucunement absolue. Il y a deux raisons à cela. Premièrement, l'hypothèse de l'omniscience de Dieu devrait exclure le besoin absolu de rendre compte. Deuxièmement, l'impossibilité de Le connaître en personne empêche chacun ou chacune de Lui adresser des comptes et contes (volontaires). N'importe quel compte, conte ou enregistrement demandé par les ministres apparaît comme un instrument de médiation déployé par le clergé.

Paris Cœur de Vey, Jeudi 23 2006, 20:30

L'officier a une altercation avec un soldat dont les enregistrements révèlent des niveaux insuffisants d'activité dans les œuvres sociales.

Officier : En tant que membre de l'Armée du Salut, vous devez vous impliquer dans nos œuvres sociales. Comment pouvez-vous vous revendiquer comme un soldat fidèle et aimer votre prochain si vous ne participez pas à la distribution de soupe ?

Soldat : Hmm. Honnêtement, je pense qu'être un soldat n'implique pas nécessairement de participer aux activités pour lesquelles je ne suis pas doué. Je crois que je sers mieux le Seigneur en faisant autre chose que distribuer la soupe. Qu'en est-il de la supervision du travail scolaire ou de l'assistance spirituelle aux prostituées adolescentes ?

Officier : N'importe quoi fera l'affaire. Je sais que vous avez énormément de temps à consacrer à nos activités, alors allez-y et inscrivez-vous !

Soldat : D'accord ! Mais, Dieu sait ce qu'Il attend de moi. Et pas vous !

Cette altercation entre un ministre et un soldat se rapporte au caractère absolu de la vérité avancée par le ministre au sujet des demandes de Dieu. L'essence du Seigneur est au-delà de la compréhension humaine : Le connaître, Lui et Ses requêtes est simplement impossible. Au mieux, les individus – parmi lesquels les membres du clergé – peuvent seulement approcher ses attentes. Aucune vérité absolue n'existe ; seule la somme de toutes les approches individuelles peut s'en approcher (voir McKernan & Dunn, 2003). Une fois encore, l'impossibilité d'agrèger toutes ces approches partielles rend la vérité partielle et relative. A cet égard, personne n'est supérieur à un autre.

Tous les êtres humains sont supposés égaux devant Dieu, avec Lequel ils ont une relation individuelle (Eliade 1959). Il s'ensuit que les rôles et devoirs du clergé méritent une certaine attention, s'agissant notamment de la cohérence des perceptions qu'ont les ministres d'eux-mêmes eu égard à l'impossibilité du caractère absolu du devoir à leur rencontre. Dans une théocratie, les officiers en tant que scientifiques du divin devraient être absolument légitimes pour faire appliquer les normes (Latour 2002). Néanmoins, consacrer sa vie à Dieu devrait conduire les ministres à reconnaître l'impossibilité de Le connaître. Le devoir à leur rencontre

devrait être relatif parce qu'ils doivent se consacrer à plein temps à établir le contact avec leur déité pour garder leurs troupeaux (Weber, 1922, p.1164). Dans l'Armée du Salut, les paroissiens mettent l'accent sur la seconde dimension du ministère, comme l'explique un officier au cours d'une interview.

En tant que ministre, je ne peux rien suggérer ou imposer. Mes soldats attendent de moi d'être un berger et non pas un chef. J'ai été sauvé pour les servir. Je dois être présent pour leurs questions et leurs doutes, dans le cas où ils ont besoin d'aide ou d'encadrement spirituel. Je dois être là pour les aider à trouver Jésus. Ils s'attendent à ce que tout découle de leur foi.

Dans cette relation berger-troupeau qui vient remplacer l'autorité et la légitimité, les officiers doivent clairement rendre des comptes à Dieu quant à la façon dont ils gardent leurs troupeaux. La relativité du devoir signifie qu'ils peuvent légitimement demander des comptes à ceux qu'ils servent, poursuit le même ministre.

Mes soldats ont confiance en moi parce qu'ils savent que je suis capable de les accompagner spirituellement. Je ne sais pas dans quelle mesure ils me feraient confiance si j'étais incapable de les servir.

Les pasteurs sont dans une position dans laquelle ils doivent constamment légitimer leur rôle de bergers. Le devoir à leur encontre n'est plus absolu ; au contraire, il est relatif et réciproque. En conséquence, l'*accountability* est également réciproque : par leur conduite en tant que bergers, les ministres donnent à leurs troupeaux des raisons pour demander des comptes et, en retour, leurs troupeaux acceptent de donner des raisons pour leur conduite. La relativité du devoir semble mener les soldats et les ministres à être mutuellement responsables.

3.2.2. *L'accountability réciproque comme transfiguration*

Dans les activités quotidiennes, les demandes de comptes et contes réciproques transfigurent l'*accountability*, la transformant en une relation mutuelle dans laquelle des individus égaux peuvent s'engager. Les ministres sont responsables de la gestion de leur troupeau et des opérations dans lesquelles il est engagé. En retour, les paroissiens opèrent en tant que relais sur le champ de bataille, explique un soldat au cours d'une réunion de volontaires.

Une fois que nous avons identifié des besoins sociaux dans nos cités, nous suggérons des actions et des ressources pour y subvenir. Ensuite, nous rapportons tout cela à la Direction Territoriale. Nous nous attendons à ce qu'ils nous accordent les ressources pour subvenir à ces besoins ou qu'ils nous expliquent devant Dieu pourquoi ils ne vont pas le faire. Les officiers doivent faire face à leurs responsabilités !

Les membres de l'Armée du Salut se portent volontaires pour identifier les besoins sociaux à travers le pays et y répondre. Par conséquent, ils peuvent produire ce que McKernan & Dunn (2003, p.463) appellent du savoir local, *i.e.* un savoir que les personnes en première ligne créent pour les autres, qui ensuite le transforment en actions. En communiquant un tel savoir, les personnes à la base de l'organisation identifient la façon dont ils peuvent faire advenir le Royaume de Dieu, à condition que la confession leur apporte du support. Le savoir qu'ils produisent devrait encourager les ministres et les leaders religieux à engager l'organisation dans les œuvres sociales prioritaires et à allouer les ressources en conséquence. A travers leur conduite, de laquelle ils rendent compte au clergé, les fidèles donnent des raisons pour supporter les propres décisions des leaders religieux. Les leaders religieux soit supportent les

activités proposées sur la base des raisons fournies par les fidèles, soit ne les supportent pas et doivent alors justifier leur inaction. Pendant un moment, il y a une brève pause dans la logique de l'*accountability*. La demande de comptes et contes réciproques découlant de ce hiatus dans le caractère absolu du devoir débouche sur une *accountability* mutuelle : le Royaume de Dieu peut seulement advenir si les personnes de terrain et les responsables travaillent ensemble à cette fin. Du coup, la logique de l'*accountability* s'oppose toujours plus à la réflexivité sur les pratiques, l'identité et les objectifs de l'organisation.

3.3. Réfléchir aux possibilités de la réflexivité

3.3.1. L'accountability comme traduction de la foi en nombres et en mots

Dans les congrégations, les soldats conservent des enregistrements du temps qu'ils ont consacré aux œuvres sociales préconisées et doivent périodiquement donner aux officiers des explications orales de ce qu'ils ont fait pour Dieu et du pourquoi de ces actions. Le Commandant Territorial en France explique au cours d'une interview :

Avec le concours des soldats, les officiers définissent les actions prévues sur une période donnée - un mois, un trimestre, un semestre ou autre, en fonction du projet. Ensuite, à la fin de la période, nous demandons à nos soldats de soumettre une feuille avec les actions qu'ils ont réellement entreprises et terminées. Du coup, nous pouvons comparer la conduite réalisée par rapport à la conduite prévue.

Les soldats prêtent devant un ministre un serment de participation active par lequel ils annoncent ce que leur engagement envers le Royaume de Dieu devrait être pour la prochaine période. Pour prêter ce serment – prononcé dans la Maison de Dieu, au-delà d'une simple déclaration, des procédures formelles pour mesurer et rendre compte de l'engagement sont respectées.

L'impossible réflexivité comme une des limites de l'accountability

La troisième limite de l'*accountability* réside dans l'impossibilité de tout compter et raconter, et de pleinement rendre compte de soi. Au cours d'une interview faisant suite à une réunion, un soldat confesse :

Quand vous êtes un Chrétien, vous êtes engagés à Dieu dans tous les événements de votre vie. Vous ne pouvez pas faire la différence entre les actions destinées à Dieu et les autres. Donc, comptabiliser sa conduite religieuse reviendrait à trouver des façons de quantifier tout ce que je fais ! Je ne pense pas que cela soit faisable.

La capacité à rendre des comptes exige que l'individu responsable soit capable de relier rationnellement n'importe quel événement de sa vie à son engagement envers le Royaume de Dieu. L'individu devrait constamment réfléchir à la nature spirituelle de ses actions et en dernier lieu en rendre compte de manière intelligible. La rationalité économique exigerait donc que chaque individu soit capable de mesurer de tels événements et leur contribution au Royaume de Dieu. Le fait que notre engagement à faire advenir le Royaume de Dieu se manifeste même dans nos activités quotidiennes les plus insignifiantes montre à quel point nous sommes incapables de rendre compte honnêtement de tout : les croyants ne peuvent pas « traduire [leur] foi en chiffres » (Kamuf, 2007, p.252). Comme l'explique le même soldat :

Je suis juste incapable de vous dire à quel point mon petit-déjeuner de ce matin

reflétait mon engagement envers le Royaume de Dieu. Il le reflétait certainement. Mais je ne sais pas comment.

Pour faire face à l'impossibilité de rendre compte de manière intelligible d'eux-mêmes, les responsables de l'Armée du Salut se reposent sur des enregistrements visant à refléter la foi des personnes : l'engagement actif dans les œuvres sociales. Pourtant, au cours d'une interview, un Conseiller du Général pointe les limites de ces enregistrements :

Etant données nos racines protestantes, nous ne pouvons pas évaluer la foi de nos soldats. Au mieux, nous pouvons la supposer, dans la mesure où ils ont signé un pacte avec Dieu de leur plein gré. Au mieux, nous pouvons évaluer la cohérence de leurs actions avec leur foi.

En l'occurrence, le Conseiller concède l'impossibilité d'enregistrer l'engagement envers Dieu. Bien que l'engagement d'une personne dans les activités préconisées peut être comptabilisé et devrait refléter son adhésion à la doctrine de l'Armée du Salut, son véritable engagement à faire advenir le Royaume de Dieu ne peut être mesuré.

3.3.2. La relation directe à Dieu comme une voie alternative à l'accountability

Les soldats font face à cette limite de l'*accountability* en adoptant des pratiques alternatives : ils sollicitent leurs ordres directement du Seigneur qu'ils prient. Un soldat explique au cours d'une réunion de travail consacrée à la foi et l'action :

La prière est le moyen par lequel je suis en contact avec Dieu et par lequel Il peut me signifier ce que je dois faire. Dieu est ma seule autorité.

Au cours de la même réunion, un second soldat intervient :

Oui. Une fois que j'ai reçu Ses ordres, il est de ma responsabilité d'y donner du sens : je dois réfléchir à la communion que j'ai eue avec Dieu pour comprendre ce qu'Il veut de moi. Ça n'est pas toujours facile ; cela peut prendre du temps. Quelque soit le temps que ça prend, une fois que je le comprends, j'ai la responsabilité de me conduire en conformité avec cela.

La difficulté de la réflexivité de nos pratiques et l'impossibilité à rendre compte d'une conduite basée sur la foi constituent la troisième limite de l'*accountability*. La comptabilité ne peut être utilisée comme intermédiaire entre les hommes et Dieu. Seule la prière le peut à un niveau individuel : prier Dieu est une communion privée et secrète pour le croyant qui reçoit ainsi ses ordres directement de Lui. S'il n'est pas possible de connaître le contenu exact des prières de quelqu'un, alors il n'est pas non plus possible d'évaluer extérieurement à quel point sa conduite de croyant reflète son engagement à faire advenir le Royaume de Dieu. Il est donc de la responsabilité du croyant ou de la croyante seul(e) devant Dieu de se conduire conformément aux ordres qu'il ou elle reçoit. Personne si ce n'est le ou la croyant(e) et Dieu ne peuvent évaluer cette conformité. Comme l'*accountability* est limitée par l'impossibilité de rendre compte de soi et d'enregistrer ses actions, le caractère secret de la responsabilité individuelle peut lui servir de relais (McKernan, 2009, pp.3-7).

4. Discussion

4.1. Les opportunités d'un cas extrême

Cette publication vise à contribuer au corpus croissant de la littérature consacrée aux limites de l'*accountability* et au rôle social de l'*accounterability* (Alawattage & Wickramasinghe, 2009; Kamuf, 2007; McKernan, 2007, 2009; McKernan & Dunn, 2003; McKernan & Kosmala, 2007; Messner, 2009; Roberts, 2009). A cette fin, il soulève les questions de savoir si et comment l'*accounterability* peut altérer l'*accountability*. Il nous permet ainsi de comprendre comment les pratiques d'*accounterability* émergent (des limites de l'*accountability*) et peuvent avoir un effet d'apprentissage sur l'*accountability*. L'Armée du Salut constitue un cas extrême qui éclaire les limites de l'*accountability* de manière plus évidente que les organisations fonctionnelles à quatre égards. Premièrement, les références explicites au Capitalisme et à la rationalité économique dans son système d'*accountability* basé sur la foi se distinguent comme plus inattendues, contre-intuitives ou provocatrices que dans les organisations à but lucratif. Deuxièmement, le postulat que Dieu est omniscient neutralise l'asymétrie d'information et d'autres problématiques liées à la théorie de l'agence. En conséquence, Dieu en tant que Partie Prenante Suprême ne devrait pas avoir besoin de comptes et contes formels. Troisièmement, le postulat que l'hyper-essentialité du Seigneur empêche tout un chacun de Le connaître en personne et de connaître Ses demandes neutralise le préjugé selon lequel les responsables sont plus proches de la Partie Prenante Suprême (e.g. les actionnaires) que leurs subordonnés. Cette impossibilité soulève des questions sur la légitimité des dirigeants à demander des comptes aux autres. Quatrièmement, l'impossibilité de raconter intégralement sa vie et d'enregistrer tous les événements qui s'y rattachent dans des livres met en lumière les limites des calculs (Roberts 2009). Les caractéristiques spécifiques à ce cas extrême peuvent soulever des problématiques définies de manière spécifique, mais elles peuvent également s'appliquer plus largement à d'autres contextes organisationnels.

4.2. Réfléchir sur les fondements idéologiques microéconomiques de l'*accountability*

Dans l'Armée du Salut, les croyants renversent l'idéologie et la doctrine économique qui guident la confession. Au lieu de fournir des preuves de leur engagement à créer de la valeur pour Dieu, ils donnent aux autres un aperçu de Son pouvoir. En témoignant, les soldats donnent aux autres des raisons de rejoindre la confession ou de porter un regard favorable sur elle. L'*accountability* est déplacée vers les parties prenantes. Pourtant, une telle conduite alternative contribue directement à faire advenir le Royaume de Dieu, parce que les nouveaux membres sont de nouvelles âmes sauvées pour le Seigneur. Peuvent être considérées comme équivalentes dans d'autres contextes les pratiques qui consistent à révéler les identités des partenaires organisationnels (actionnaires, fournisseurs, clients, etc.) et à donner aux autres des raisons de les imiter.

Les fondements idéologiques microéconomiques de l'*accountability* peuvent également être discutés dans d'autres contextes organisationnels. Kamuf (2007) applique le concept d'*accounterability* aux universités. Elle invite ses collègues à réfléchir sur la pertinence des mesures de la valeur créée par la recherche et l'enseignement. Elle souligne que les résultats ne sont pas nécessairement financiers et par conséquent ne peuvent être modélisés économiquement. A la place, elle suggère la promotion du savoir comme fondement

idéologique de l'*accountability* dans les institutions éducatives. Cela devrait conduire les membres de la faculté à témoigner aux candidats potentiels de la façon dont ils promeuvent le savoir. S'ils sont convaincus par de tels témoignages, les candidats rejoignent l'université et apportent leur pierre à l'accomplissement de sa mission éducative. En dernier lieu, la boucle est bouclée quand les anciens élèves donnent des preuves et témoignent de ce que le corps professoral a fait pour eux.

Plus généralement, l'*accounterability* ouvre une réflexion sur la cohérence des fondements idéologiques de l'*accountability* vis-à-vis des objectifs de l'organisation. S'ils ne se supportent pas mutuellement, ces derniers pourraient être présentés comme fondements alternatifs. Par exemple, pour une compagnie comme Apple qui est conduite par un impératif d'innovation constante, la capacité à innover et à constamment améliorer les technologies pourrait servir d'alternative aux fondements idéologiques microéconomiques et à la création de valeur financière. En définitive, c'est la capacité d'Apple à innover qui attire les clients et lui permet de tirer profit de la vente de ses produits. En clair, le moment hors du temps fourni par l'*accounterability* peut altérer l'*accountability* et amener la façon dont on rend des comptes à plus de cohérence avec l'identité de l'organisation. En définitive, les modèles alternatifs permettent aux entreprises d'assurer la continuité temporelle de leurs activités.

4.3. Réfléchir au devoir absolu envers les autres

Dans cette étude de cas, l'essence de Dieu en tant que Partie Prenante Suprême permet aux fidèles de s'interroger sur le caractère absolu de leur devoir envers les ministres. Un effet collatéral est que les rôles et devoirs des ministres sont également remis en question : ils doivent rendre des comptes de leurs capacités en tant que bergers et accompagnateurs spirituels. Qui plus est, leur rôle de responsable les oblige à démontrer que leurs décisions vont faire advenir le Royaume de Dieu.

Dans d'autres contextes organisationnels, les employés peuvent contraindre les responsables à clarifier le mandat qu'ils ont reçu des Parties Prenantes Suprêmes. Une fois que leurs rôles et devoirs sont clarifiés, ils peuvent légitimement demander des comptes à leurs subordonnés. Par exemple, dans les plantations de Thé de Ceylan, les ouvriers agricoles ont résisté à la domination exercée par les patrons agissant au nom des propriétaires des plantations. Les subordonnés ont reconsidéré les fondations sur lesquelles les patrons devaient leur rendre des comptes à eux, ainsi qu'aux propriétaires des plantations. Cette réflexion a amené les patrons des plantations à devoir prouver leurs capacités managériales et leurs capacités à créer les relations nécessaires pour sécuriser les opérations futures. En définitive, la réflexion et la résistance ont contraint les patrons à légitimer leur rôle eu égard aux subordonnés et à devoir rendre des comptes. Les demandes de comptes et contes réciproques ont clarifié les rôles et devoirs de toutes les parties sur la plantation et conduit à une *accountability* mutuelle. Ensemble, les patrons et les employés sont maintenant conjointement responsables devant les propriétaires (Alawattage et Wickramasinghe 2009).

Plus généralement, la réflexion sur le caractère absolu du devoir mène les subordonnés à clarifier les rôles et devoirs des managers. Dans les faits, les managers doivent rendre des comptes à l'organisation et à la Partie Prenante Suprême. Dans une entreprise cotée, les managers devraient clarifier à leurs subordonnés dans quelle mesure travailler conformément à leurs prescriptions permet à l'entreprise de satisfaire les attentes des actionnaires. En résumé, les subordonnés jouent un double rôle d'*accountability* (Johansen 2008) : les comptes

et contes réciproques et l'*accountability* mutuelle mettent à nouveau l'accent sur la responsabilité des managers dans l'*accountability* d'entreprise.

4.4. Réfléchir sur les possibilités de la réflexivité

Le cas de l'Armée du Salut éclaire la réflexion sur la difficulté ou l'impossibilité d'enregistrer des comptes et contes précis et complets de son amour pour Dieu et de sa foi en Jésus Christ. L'incapacité des membres de l'Armée du Salut à rendre compte de leur conduite découle de l'impossibilité de mesurer la valeur attachée aux actions destinées à faire advenir le Royaume de Dieu. Des pratiques alternatives émergent qui impliquent de prendre ses ordres directement du Seigneur à travers la rencontre régulière (prière et louange). Le caractère secret des prières et de la foi du membre de l'Armée du Salut l'autorise à interpréter les ordres de Dieu et à se comporter de manière cohérente avec sa compréhension. Une telle réflexion sur les possibilités de la réflexivité montre comment la responsabilité individuelle prend le pas sur l'*accountability* quand cette dernière n'est plus possible (McKernan, 2009, p.14).

Dans d'autres contextes organisationnels, les événements quotidiens ne peuvent pas toujours être rapportés ou mesurés (e.g. la loyauté envers l'organisation, l'intégrité des personnes, la valeur d'une réunion, etc.). Dans de tels cas, la responsabilité individuelle basée sur la cohérence de la conduite avec les valeurs et la conscience prend le pas sur l'*accountability*. Par exemple, la Résistance Française à l'occupation Allemande s'est composée d'individus qui ont trouvé impossible de rendre compte de leur engagement envers le régime de Vichy. Ils ont refusé de dénoncer les Juifs et les opposants pour la seule raison que le gouvernement l'exigeait d'eux. Au contraire, ils ont désobéi aux ordres et se sont conduits en cohérence avec ce que leurs consciences leur ordonnaient. En définitive, ils ont répondu à un appel au-delà de l'entendement collectif, s'estimant responsables devant une force qui les dépassait (Derrida 1998).

Plus généralement, l'impossibilité de compter ou raconter leur conduite peut mener les individus à se conduire délibérément en cohérence avec un fondement alternatif. Les ordres issus par leur conscience et la cohérence de leur conduite avec ces ordres peuvent supplanter l'*accountability*. Le caractère secret de la responsabilité peut s'appliquer quand l'*accountability* est impossible : les personnes ont une idée de la façon dont les choses devraient être faites pour satisfaire les demandes de la Partie Prenante Suprême et doivent se conduire elles-mêmes en cohérence avec cette idée (McKernan 2009). Tel est le cas avec les codes de conduite qui régissent les auditeurs et les comptables et leurs permettent de désobéir aux ordres qu'ils considèrent injustes envers les objectifs de l'organisation (la valeur pour les actionnaires) sans avoir à se justifier. En définitive, l'*accountability* envers la Partie Prenante Suprême prend un chemin alternatif : la responsabilité individuelle envers Lui prend le pas sur l'*accountability* prescrite qu'il est impossible d'exécuter.

Conclusion

Cette publication vise à contribuer à un courant émergent de littérature critique consacré aux limites de l'*accountability*. Il explore comment des pratiques alternatives qui naissent des

limites de l'*accountability* peuvent altérer les façons d'exiger et de rendre des comptes. En contraste avec la vision de Kamuf pour qui l'*accountability* et l'*accounterability* sont en apparente opposition, cette étude de cas révèle de manière plutôt surprenante que les deux notions se supportent en fait mutuellement. L'*accounterability* n'existe que parce que l'*accountability* a des limites intrinsèques. En retour, l'*accountability* ne peut être perpétuée que parce que l'*accounterability* la transfigure. Plutôt que de démarquer des frontières, les limites de l'*accountability* mettent en lumière de possibles voies pour apprendre et améliorer la façon de rendre et d'exiger des comptes. En dernière analyse, l'*accountability* et l'*accounterability* sont lourdement imbriquées et n'importe quelle pause constitue simplement un moment pour la réflexion et la réflexivité propice à repousser ces limites.

Cet article se focalise sur l'Armée du Salut parce qu'elle représente un cas extrême d'*accounterability*. Dans un contexte religieux, les problématiques habituellement considérées comme acquises ou depuis longtemps résolues peuvent être remises en cause (e.g. l'idéologie microéconomique) et sembler curieuses. Dans n'importe quel autre contexte, interroger la pertinence d'un fondement idéologique, le besoin de comptes et contes réciproques et la possibilité de la réflexivité serait simplement rhétorique et assez probablement considéré comme artificiel. L'Armée du Salut ne peut pas être considérée comme représentative de la vie organisationnelle. Néanmoins, les questions et problèmes soulevés par ce cas peuvent s'appliquer à d'autres contextes, comme le suggèrent dans leurs études Messner (2009), Roberts (2009), McKernan & Dunn (2003), McKernan & Kosmala (2004) et McKernan (2009). Le cas étudié ici illustre de façon expressive leur argument selon lequel tout n'est pas comptable ou dicible. « Il ne peut y avoir d'*accountability* sans responsabilité, pourtant l'*accountability*, le fait de rendre des comptes, mine les fondements de la responsabilité » (McKernan, 2009, p.3). Cette publication confirme le rappel de McKernan (2009) selon lequel l'*accountability* est une relation à double-sens qui exclut le devoir absolu. Néanmoins, un des instruments de l'*accounterability* observé dans l'Armée du Salut ne peut probablement pas être transposé à d'autres situations organisationnelles : les employés ne peuvent recevoir d'ordres directement de leurs Parties Prenantes Suprêmes à travers la prière. Cette façon particulière de recevoir des ordres est spécifique au contexte religieux.

En accord avec les arguments de Messner (2009), Roberts (2009) et McKernan (2009), l'*accountability* est un idéal qui ne peut jamais être atteint. Etant données les limites intrinsèques de l'*accountability*, l'*accounterability* apparaît comme une pratique naturelle qui permet en définitive de rendre des comptes. Située dans un contexte social donné, l'*accounterability* dépend de l'environnement dans lequel elle est pratiquée (doctrine, identité des acteurs, actions, culture, etc.). Par conséquent, la forme de l'*accounterability* en tant que pratique est imprévisible, ce qui conduit en définitive à l'impossibilité de prévoir comment l'*accountability* devrait se concevoir une fois autorisée.

Les résultats de cet article rendent plus de recherche nécessaire sur à la fois l'*accountability* et l'*accounterability* et indiquent plusieurs axes valides d'exploration. Premièrement, comme l'*accountability* apparaît comme une pratique artificielle, des recherches s'intéressant à la façon dont les systèmes d'*accountability* sont construits et mis en place dans des contextes organisationnels spécifiques seraient bénéfiques et élargiraient notre compréhension de la construction des idéologies et des identités organisationnelles. Deuxièmement, les limites autres que celles identifiées jusqu'ici méritent une recherche académique. Troisièmement, comme la recherche sur l'*accounterability* en est à ses balbutiements, plus d'investigation sur ce concept est nécessaire. Enfin, l'articulation entre la responsabilité et les limites de

l'*accountability* est décrite comme un effet collatéral dans cette publication, mais c'est une problématique qui mérite un examen plus approfondi dans le futur.

Bibliographie

- Ahrens, T. et Chapman, C. S. (2002), « The structuration of legitimate performance measures and management: day-to-day contests of accountability in a U.K. restaurant chain », *Management Accounting Research*, Vol. 13. (2), pp. Ppages.
- Ahrens, T. et Chapman, C. S. (2007), « Management accounting as practice », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 32. (1-2), pp. Ppages.
- Alawattage, C. et Wickramasinghe, D. (2009), « Weapons of the weak: subalterns' emancipatory accounting in Ceylon Tea », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, Vol. 22. (3), pp. Ppages.
- Armée-du-Salut. (1985), *Les témoins de l'invisible*, Armée du Salut, Paris.
- Berry, A. (2005), « Accountability and control in a cat's cradle », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, Vol. 18. (2), pp. Ppages.
- Booth, P. (1993), « Accounting in Churches: A Research Framework and Agenda », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, Vol. 6. (4), pp. Ppages.
- Booth, W. (1890), *In darkest England and the way out*, International Headquarters of the Salvation Army, London.
- Brigou, D. (1994), *La Maison du Partage*, Cabédita, Yens sur Morge.
- Coutts, F. (1973), *The History of the Salvation Army, vol. 6 : The better fight, 1914-1946*, Thomas Nelson and sons, London.
- Coutts, F. (1986), *The History of the Salvation Army, vol. 7 : The weapons of goodwill, 1946-1977*, Hodder and Stoughton, London.
- Derrida, J. (1998), "Resistance", in Derrida, J. (Ed.), *Resistances of psychoanalysis*. Stanford University Press, Stanford, pp. 1-38.
- Eliade, M. (1959), *The Sacred & The Profane - The Nature of Religion - The Significance of Religious Myth, Symbolism, Ritual within Life and Culture*, Harcourt Brace Jovanovich, San Diego.
- Garfinkel, H. (1967), *Studies in ethnomethodology*, Prentice Hall, New Jersey.
- Gray, R. (2002), « The social accounting project and Accounting Organizations and Society Privileging engagement, imaginings, new accountings and pragmatism over critique? », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 27. (7), pp. Ppages.
- Gray, R. (2010), « Is accounting for sustainability actually accounting for sustainability...and how would we know? An exploration of narratives of organisations and the planet », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 35. (1), pp. Ppages.
- Irvine, H. (1999), "Who's counting? An institutional analysis of expectations of accounting in a nonprofit religious/charitable organization within a changing environment.", Unpublished PhD dissertation, University of Wollongong.
- Irvine, H. (2002), « The legitimizing power of financial statements in The Salvation Army in England, 1865 - 1892 », *Accounting Historians Journal*, Vol. 29. (1), pp. Ppages.
- Irvine, H. (2005), « Balancing money and mission in a local church budget », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, Vol. 18. (2), pp. Ppages.
- Johansen, T. R. (2008), « [']Blaming oneself': Examining the dual accountability role of employees », *Critical Perspectives on Accounting*, Vol. 19. (4), pp. Ppages.
- Jönsson, S. et Macintosh, N. B. (1997), « CATS, RATS, AND EARS: Making the case for ethnographic accounting research », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 22. (3-4), pp. Ppages.
- Kamuf, P. (2002), "Introduction: event of resistance", in Kamuf, P. (Ed.), *Without alibi*. Stanford University Press, Stanford, pp. 1-27.
- Kreander, N., McPhail, K. et Molyneaux, D. (2004), « God's fund managers: A critical study of stock market investment practices of the Church of England and UK Methodists », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, Vol. 17. (3), pp. Ppages.
- Latour, B. (1987), *Science in action*, Harvard University Press, Boston.
- Latour, B. (1992), *Aramis or the love of technology*, Harvard University Press, Boston.
- Latour, B. (2002), *Jubiler ou les tourments de la parole religieuse*, Seuil, Paris.
- Laughlin, R. (1988), « Accounting in its Social Context: An Analysis of the Accounting Systems of the Church of England », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*,

- Vol. 1. (2), pp. Ppages.
- Laughlin, R. (1990), « A model of financial accountability and the Church of England », *Financial Accountability & Management*, Vol. 6. (2), pp. Ppages.
- Laughlin, R. (1996), "Principals and higher-principals: accounting for accountability in the caring professions", in Munro, R. et Mouritsen, J. (Eds.), *Accountability: Power, ethos and the technologies of managing*. International Thomson Business Press, London, pp. 225-244.
- Le Leu, S. (2001), "The Salvation Army and the poor – Voices from the Past – Lessons from our recent history, with special reference to IHQ Deverlopment Services", in *The Salvation Army's International Summit on Poverty*, London.
- Lightbody, M. (2000), « Storing and shielding: financial management behaviour in a church organization », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, Vol. 13. (2), pp. Ppages.
- Lightbody, M. (2003), « On Being a Financial Manager in a Church Organisation: Understanding the Experience », *Financial Accountability & Management*, Vol. 19. (2), pp. Ppages.
- McKernan, J. F. (2007), « Objectivity in accounting », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 32. (1-2), pp. Ppages.
- McKernan, J. F. (2009), "The aporia of accountability", in *6th International Critical Management Studies Conference*, Cardiff.
- McKernan, J. F. et Dunn, J. (2003), « Reflection and the destruction of accounting knowledge », *Critical Perspectives on Accounting*, Vol. 14. (4), pp. Ppages.
- McKernan, J. F. et Kosmala, K. (2004), « Accounting, love and justice », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, Vol. 17. (3), pp. Ppages.
- McKernan, J. F. et Kosmala, K. (2007), « Doing the truth: religion - deconstruction - justice, and accounting », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, Vol. 20. (5), pp. Ppages.
- Messner, M. (2009), « The limits of accountability », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 34. (8), pp. Ppages.
- O'Dwyer, B. et Unerman, J. (2007), « From functional to social accountability: Transforming the accountability relationship between funders and non-governmental development organisations », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, Vol. 20. (3), pp. Ppages.
- Parker, L. D. (2001), « Reactive planning in a Christian Bureaucracy », *Management Accounting Research*, Vol. 12. (3), pp. Ppages.
- Parker, L. D. (2002), « Budgetary incrementalism in a Christian bureaucracy », *Management Accounting Research*, Vol. 13. (1), pp. Ppages.
- Quattrone, P. (2004), « Accounting for God: accounting and accountability practices in the Society of Jesus (Italy, XVI-XVII centuries) », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 29. (7), pp. Ppages.
- Quattrone, P. (2009), « Books to be practiced: Memory, the power of the visual, and the success of accounting », *Accounting, Organizations & Society*, Vol. 34. (1), pp. Ppages.
- Roberts, J. (2009), « No one is perfect: The limits of transparency and an ethic for [']intelligent' accountability », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 34. (8), pp. Ppages.
- Roberts, J., Sanderson, P., Barker, R. et Hendry, J. (2006), « In the mirror of the market: The disciplinary effects of company/fund manager meetings », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 31. (3), pp. Ppages.
- Sandall, R. (1947), *The History of the Salvation Army, vol. 1 : 1865-1878*, Thomas Nelson and sons, London.
- Sandall, R. (1950), *The History of the Salvation Army, vol. 2 : 1878-1886*, Thomas Nelson and sons, London.
- Weber, M. (1921), *The Protestant ethic and the spirit of capitalism*, Routledge, New York.
- Weber, M. (1922), *Economy and Society*, The University of California Press, Berkeley.
- Wesley, J. (1956), *The standard sermons of John Wesley*, Epworth press, London.
- Winston, D. (2000), *Red-Hot and Righteous: The Urban Religion of the Salvation Army*, Harvard University Press, Boston.